**VŒUX DU CDEN DU 15 OCTOBRE 2018**

DES REPRESENTANTS des parents FCPE et des enseignants FSU, FO, UNSA, CFDT

Nous, membres du CDEN refusons la fermeture et la fusion du Collège Yolande d’Anjou à Saumur.

**NON**

* **à la croyance aveugle dans des chiffres incertains** d’un cabinet financé par le décideur, impactant l’image et l’avenir du territoire saumurois déjà fortement éprouvé par **de récentes décisions du conseil départemental à l’instar de la substitution d’accueil d’urgence des enfants du Foyer des tourelles au profit d’une association confessionnelle, les apprentis d’Auteuil, dont les conséquences sont palpables.**
* **à la fermeture de l’unique cité scolaire (collège-lycée) publique de Saumur**
	+ Quid des investissements fait il y a deux ans par le conseil départemental et régional pour la rénovation de la restauration. ?
* **à la progression des collèges privés à Saumur** quand on annonce que le Collège Yolande d’Anjou à la mixité avérée et réussie verra entre 25 et 40% des élèves partir dans le privé.
* **au déplacement de la SEGPA du Centre-ville** vers le secteur nord (inaccessibles aux familles), qui déplacera les élèves à besoins particuliers vers les classes ordinaires à l’image des choix précédemment faits.
* **à l’impossibilité d’accueillir demain de nouveaux élèves dans les établissements publics.**
* **à une fusion qui laissera de côté les plus fragiles** par une baisse de moyens déjà annoncés.
* **à des élèves du primaire dans des locaux du collège**

**OUI**

* à la **conservation du seul collège public de centre-ville**, Yolande d’Anjou, hautement symbolique.
* à la **conservation des projets d’ampleur régional**, tel que la classe à horaire aménagée art plastique possible uniquement au sein de la cité scolaire avec accès au seul internat.
* à la **confiance dans les équipes éducatives motivées** qui permettent une remontée des effectifs.
* à la réussite éducative et à l’accompagnement de tous les élèves dans les meilleures conditions d’accueil

**Le Conseil départemental, à l’instar d’autres départements comme la Loire Atlantique, pourrait ne pas subventionner du tout l’enseignement confessionnel.**